



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

N/Réf : MR/01/05/13

BULLETIN N° 66 – Mai 2013

***Le mot du Président :** face aux enjeux importants, consécutifs à la création du Grand Paris, dans lequel notre commune va se trouver inexorablement englobée, il importe de suivre de très près l'élaboration du nouveau SDRIF ainsi que le projet de loi sur la décentralisation. Comme elle l'a toujours fait depuis 1975, l'ASEP combattrait tout projet qui dénaturerait le cadre de vie de nos deux quartiers de Polangis et du Quai de la Marne. Dans les années qui viennent, il appartiendra à nos élus de défendre les intérêts des Joinvillais face à une Métropole Paris Ile-de-France qui essaierait de nous imposer sa loi. En cela, l'ASEP sera toujours à leurs côtés. Outre ces deux sujets importants pour notre avenir immédiat, nous développerons dans ce bulletin les sujets d'actualité qui concernent nos quartiers et pour lesquels l'ASEP s'est beaucoup impliquée, avec un relais positif et efficace de la part de nos élus.*

Michel Rioussel

Faut-il avoir peur des conséquences que pourrait avoir le nouveau SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) pour nos deux quartiers ?

Depuis 1975, l'ASEP s'est toujours impliquée dans l'élaboration des divers POS (Plan d'occupation des Sols) et ensuite du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Joinville-le-Pont, afin de conserver à nos deux quartiers cet aspect majoritairement pavillonnaire avec jardins, que nous apprécions tous.

Avec la création du Grand Paris, ou plus exactement de « Paris Métropole », la donne risque de se modifier très fortement, les communes n'ayant plus le contrôle complet sur leurs objectifs.

« Document d'urbanisme d'échelle régionale, le Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF) est le projet d'aménagement et de développement de l'Île-de-France à l'horizon 2030. Il a notamment pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique, l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de cette région. Il précise les moyens à mettre en oeuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la Région, pour coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région. »

Les autres documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, **plan locaux d'urbanisme**, cartes communales ou documents en tenant lieu) **devront être compatibles avec le SDRIF.**

Le calendrier :

- 25 Octobre 2012 : vote du SDRIF au Conseil Régional d'Ile-de-France.
- 28 Mars au 30 Avril 2013 : enquête publique.
- Automne 2013 : délibération du Conseil Régional adoptant le projet de SDRIF.
- Hiver 2013-2014: décret en Conseil d'Etat approuvant le nouveau SDRIF.
- Mise en conformité des PLU dans un délai de 3 ans.

C'est sous la plume de Michel Riottot (son éditorial du n°152 d'Avril 2013), Président d'Ile-de-France Environnement, qui regroupe toutes les associations de défense de l'environnement, et à laquelle l'ASEP adhère, que l'on comprend mieux jusqu'où peuvent aller les technocrates :

SIEGE : 11 AVENUE DE DIANE – 94340 JOINVILLE-LE-PONT
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901
Agréée au titre des articles L 121-8 et L 160-1 du Code de l'Urbanisme et de
l'article 40 de la loi 76.629 du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature
Site ASEP : <http://joinville.asep.free.fr>

La « Métropole de Paris » ou l'empilement des pouvoirs

Notre région va devenir le plus majestueux des mille feuilles « politico-administratif » dont la France a le secret. Privilégiés, nous contemplons déjà un beau monument : 1 281 conseils municipaux, 115 intercommunalités, huit conseils généraux, un conseil régional, un parlement national et des administrations d'État. Le schéma d'aménagement de l'Ile-de-France, le Sdrif- mis à l'enquête publique jusqu'au 30 avril - se donnait comme ambition de structurer, de préserver et de mieux gouverner la région. La structuration est déjà bien amorcée puisque 92 % des communes, où vivent 7,6 millions de Franciliens, sont regroupées en intercommunalités.

Or, nous voyons soudain sortir un lapin du chapeau de nos gouvernants : « la Métropole de Paris », inscrite dans la future loi de décentralisation. Officiellement, elle a pour objet de faciliter la construction de logements en panne (35 000 seulement sortis de terre l'an dernier) mais aussi d'obliger, d'ici à 2015, les communes de zone dense à se grouper en intercommunalités de 200 000 à 300 000 habitants.

Le périmètre sur lequel règnera cette « Métropole » concentrera 90 % des logements et de la population soit 10 millions d'habitants. Dotée d'un budget conséquent mais aussi de pouvoirs d'aménagement et d'urbanisme, elle sera gouvernée par un « conseil métropolitain » composé du maire de Paris et des présidents des intercommunalités. Problème : comment coordonner l'action de ce « lapin » avec celle du conseil régional ? Jamais à court d'idées, nos énarques ont imaginé pour cela une « conférence métropolitaine » mettant autour d'une table, les représentants du conseil métropolitain, du conseil régional et des conseils généraux. C'est la nouvelle couche de l'appétissant gâteau.

Aux six strates de pouvoir qui s'accumulent sur notre malheureux territoire, on se propose d'en ajouter deux supplémentaires. Cette géologie politique nous paraît dangereuse au cas où le jeu démocratique de l'alternance donnerait des majorités différentes au conseil métropolitain et à la conférence métropolitaine. Un risque de paralysie et, pour en sortir, le recours à l'arbitrage de l'État. Est-ce l'effet recherché ?

La « Métropole de Paris » serait exactement l'inverse d'une décentralisation sensée et même une régression démocratique majeure. D'autant que les corps intermédiaires ont été peu consultés. C'est dire avec quelle méfiance nos associations considèrent cet objet « politico-administratif » non identifié : nos actions pour faire respecter le droit dans la jungle des aménageurs et des promoteurs sont déjà qualifiées de "malveillantes", voire de "mafieuses". Pour l'heure, nous nous permettons de qualifier cette réforme d' « abracadabrantique ».

SDRIF : les grands points du document :

- « Polariser et urbaniser » : il est dit que chaque territoire doit pourvoir à ses besoins locaux en matière de logement, mais aussi participer à la réponse des besoins régionaux et à la réduction des inégalités sociales et territoriales au sein de l'espace francilien. Notre ville n'aurait donc plus la maîtrise du choix de son urbanisme et devrait accepter les habitants d'autres communes.

- Espaces urbanisés « à optimiser » : le SDRIF prévoit que, à l'horizon 2030, à l'échelle communale ou intercommunale, est attendue une augmentation minimale de 10% de la densité humaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat.

- Les quartiers à densifier à proximité des gares : ces quartiers sont définis par un rayon de l'ordre de 1000 mètres autour d'une gare ferroviaire ou d'une station de métro, existante ou à venir, ou de l'ordre de 500 mètres d'une station de transport collectif en site propre, existante ou à venir. Pour ces quartiers, le SDRIF prévoit que, à l'horizon 2030, à l'échelle communale ou intercommunale, est attendue **une augmentation minimale de 15% de la densité humaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat.**

Ce seraient donc les 2/3 du quartier de Polangis et la totalité du quartier du Quai de la Marne qui seraient concernés par cette surdensification contre laquelle l'ASEP s'est toujours battue !

Notre sort est-il scellé ? Est-ce inéluctable ?

Ainsi que le dit encore « Ile-de-France Environnement », dans son dossier spécial n°151 de Mars 2013 sur le SDRIF, au sujet des objectifs du SDRIF, « les préconisations du SDRIF ne contraignent aucune ville à réaliser des aménagements si elle ne le souhaite pas ».

Par contre, IDFE indique très clairement que « le document des orientations réglementaires, accompagné de la carte de destination générale des différentes parties du territoire (CDGT) regroupe les **éléments prescriptifs du projet de SDRIF s'imposant aux documents d'urbanisme communaux** ou intercommunaux (SCOT et PLU) qui devront être mis en compatibilité avec ces orientations. ». C'est donc très grave pour l'avenir de nos deux quartiers.

Tout se passe donc comme si, pour certains, la Région Parisienne formait un TOUT avec une gouvernance unique sur le plan économique, structurel, sociologique et humain. Il s'agit bien là d'une **vision technocratique d'un GRAND PARIS** que seul Napoléon III avait osée en englobant en 1860 tous les petits villages situés « hors les murs », avec les conséquences désastreuses que l'on connaît, à savoir une perte d'identité et l'exil des habitants loin de la capitale.

Serons nous les prochains exilés ? Joinville-le-Pont, 21^{ème} arrondissement de Paris ? La réalité risque très rapidement de dépasser la fiction si nous n'y prenons garde, et si nos élus n'arrivent pas à imposer leur avis face au Maire de Paris et au Président de la Région Ile-de-France.

Le Maire de Joinville-le-Pont a réagi le 9 Avril, en adressant un courrier au Président de la commission d'enquête pour la révision du SDRIF, demandant notamment que le quartier de Polangis ne soit plus qualifié comme « quartier à densifier à proximité d'une gare ». L'argument principal réside dans le fait que ce quartier est situé de l'autre côté de la Marne, et qu'il faut traverser le pont pour y arriver. Quant à l'autre gare du RER, celle de Nogent, pourtant comptée comme « à moins de 1 km des quartiers nord de Polangis », il serait intéressant de demander à nos chers technocrates comment on la rejoint ... à la nage sans doute ! C'est en des termes plus « diplomatiques » que le Maire de Joinville en a fait la remarque dans son courrier.

De même l'ASEP a déposé ses remarques au cours de l'enquête publique afin d'éviter cette surdensification de Polangis.

Projet de loi sur la décentralisation :

Adoptée en Conseil des Ministres le 10 Avril 2013, cet avant-projet de loi prévoit que la Métropole de Paris, qui regroupera la Ville de Paris et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de l'unité urbaine de la Région Ile-de-France, permettra de renforcer l'efficacité des programmes d'aménagement et de logement, ce qui signifie concrètement que les communes n'auront plus la maîtrise propre sur certains sujets importants comme l'urbanisme et l'aménagement.

L'avant-projet de loi instaure, **au 1er janvier 2016**, une métropole de Paris composée uniquement de Paris et des EPCI à fiscalité propre de l'aire urbaine de Paris. Pour l'heure, ni la Région, ni les départements, y compris ceux de la petite couronne, ne font partie de l'établissement public doté, dans le respect des prérogatives des autres échelons, de pouvoirs en matière de logement, de transition énergétique et d'urgence sociale.

Dans son article du 11 Avril 2013, « Le Parisien » fait part des inquiétudes des élus au sujet de ces intercommunalités géantes qui devraient regrouper chacune 300.000 habitants pour la Petite Couronne dont fait partie Joinville-le-Pont. Rappelons que, depuis fort longtemps, notre commune n'a jamais réussi à se regrouper avec d'autres villes pour créer une « petite » intercommunalité. Ce serait donc un mariage forcé, une sorte de retour à l'ancien département de la Seine, dont nous faisons partie avant la création du Val-de-Marne.

Et si Joinville-le-Pont reste en dehors d'une EPCI, elle ne pourra être interlocutrice face à Paris ! C'est donc un réel problème.

Toutefois, au regard de la situation politique et économique actuelle, il est peu probable que le Gouvernement passe en force sur ce projet avant 2014. Mais c'est « dans les tuyaux » !

Conclusion : le projet du nouveau SDRIF, ainsi que celui sur la loi de décentralisation prouvent à quel point les **TECHNOCRATES** tentent d'imposer leurs vues, aussi bien aux municipalités qu'aux associations et aux habitants auxquels jamais ils n'ont demandé leur avis par voie

démocratique, c'est-à-dire en amont de leurs projets insensés, et non pas seulement en aval par une enquête publique « pour la forme ». Il s'agit là d'une sorte de **DIKTAT, d'UKASE** d'une autre temps, que l'on croyait vraiment révolu.

DENSIFIONS PARIS et la PETITE COURONNE, déclarons « hors la loi » les pavillons et vive la verticalité. Vive les TOURS ! Telle est la conclusion émise par ces technocrates qui, sans doute, habitent dans des lieux bien protégés, ou à l'écart des zones qu'ils veulent densifier.

Dans l'attente de la suite à venir sur ces dossiers importants, qui seront abordés avec vous lors de notre prochaine Assemblée Générale, nous vous donnons quelques informations sur nos deux quartiers :

1) Polangis :

- **Quai de Polangis** : suite au questionnaire que nous avons adressé aux riverains, les réponses ont fait l'objet d'une synthèse de la part de l'ASEP et ont été communiquées en Mairie. On peut ainsi voir que le chemin situé le long des acacias-robiniers est en cours de réfection en ce mois d'Avril, et qu'une douzaine d'arbres ont été remplacés par des sujets de la même essence. Les lampadaires qui éclairent trop les maisons seront aménagés par un cache côté jardins.
- **« Le Petit Robinson »** : les travaux de démolition commencent enfin. Seul le bâtiment d'origine, protégé dans le PLU, sera conservé. Quant aux marronniers abattus, ils seront remplacés. L'ASEP a rencontré à nouveau le propriétaire, qui a beaucoup investi dans cette opération, et nous a informés qu'une ouverture du nouvel établissement serait prévue en 2014. D'autre part, ils ont loué à la Fondation Nationale des Arts Graphiques (qui possède tout le terrain de camping), l'ancien mini-golf (sur Champigny), afin de l'intégrer à leur projet et le paysager.
- **Place Mozart** : la municipalité prévoit l'extension de l'aire de jeux (annoncé à la réunion de quartier Polangis). Pour le 14 Juillet, le Bal des Pompiers animera la place.
- **Discothèque « Le Pharaon »** : situé à l'angle de l'Avenue Guy-Moquet et du Boulevard de Polangis, cet établissement a changé de nom à de multiples fois. Actuellement un arrêté de péril imminent est en cours et des travaux d'urgence sont en cours au niveau de la toiture et d'une des façades.
- **Délaissés de l'autoroute** : toujours en cours d'achat par la Ville, ils seraient utilisés notamment pour regrouper plusieurs activités hippiques en journée seulement : centre équestre Oudinot, Garde Républicaine, Club Hippique de Saint-Maur. D'autre part, un « skate park » sera ouvert en 2013 face au Centre technique Municipal, actuellement en cours de construction à l'angle du Boulevard de Polangis et du Boulevard des Alliés.

2) Quai de la Marne :

- **« La Tajine d'Or »** est devenue « Le Quai » et a investi la seconde terrasse sur la Marne (celle du restaurant « A la Guinguette » dont le bâtiment principal sur le quai avait été détruit dans l'opération de construction de l'autoroute).
- **La péniche « Piano dans l'O »**, installée le long de la berge depuis près de 30 ans, et qui n'en a jamais bougé, devrait être obligée de quitter ce quai très rapidement pour diverses raisons expliquées par le Maire lors du dernier Conseil Municipal. Jamais entretenue au niveau de la coque, les craintes sont grandes de la voir couler dès qu'elle aura largué ses amarres ! Elle devrait être remplacée par une péniche « associative » d'une capacité de 100 personnes, gérée par l'association « Le Lapin Vert » (activités pour enfants). Question : où les véhicules vont-ils stationner, ce quai étant complètement saturé ?
- **Le Comité de Bridge** : installé dans les locaux de l'Aviron de Joinville, il a provoqué des protestations de la part de riverains de l'Avenue de l'Etoile notamment, car la question du

stationnement n'avait pas été étudiée au préalable ! Il s'agit tout de même de 30 à 35 véhicules supplémentaires. L'ASEP a immédiatement pris contact avec le Président du club d'aviron et le Président du Comité de bridge et, plans à l'appui avec les places de stationnement nécessaires pour les riverains et celles qui sont disponibles, est parvenue à un accord sur les endroits où devront se garer les bridgeurs, aussi bien sur la voirie joinvillaise que celle de Nogent. Une période d'essai d'un mois a été prévue et un nouveau point sera effectué début Juin.

- **Jardins familiaux** : le Maire a annoncé lors de la réunion du quartier Marne qu'un inventaire des parcelles était effectué et que le règlement intérieur serait revu.
- **ORPEA** : le chantier accuse un très léger retard suite à des problèmes d'amiante retrouvée dans le bâtiment ancien de la maison de retraite (ancienne clinique). Le Président de l'ASEP a été convié par l'architecte pour assister à une prochaine réunion de chantier, notamment pour faire le point sur les 5 bâtiments protégés du PLU, sauvés 'in extremis' par l'ASEP.
- **Le camp de Roms** : suite aux demandes d'intervention au plus haut niveau (Ministre de l'Intérieur) par l'ASEP à notre Maire et à notre Député, le camp a finalement été évacué. La DRIEA a ensuite déposé d'énormes blocs de rochers sur la bretelle désaffectée de l'autoroute A4, en limite de Paris et du bois de Vincennes, afin que les lieux ne puissent plus être réinvestis. Dans cette affaire l'ASEP, sur demande de ses adhérents, n'a agit que par souci de préserver la tranquillité et la sécurité des riverains. Nous n'entrerons jamais dans un débat politique sur la question, et refusons le terme de « stigmatisation » d'une certaine population.
- **Entretien des délaissés sous l'autoroute** : la Ville a décidé de prendre le taureau par les cornes et, face à la carence de l'Etat et du Conseil Général en matière d'entretien de son domaine, a procédé elle-même au nettoyage complet de cette zone.
- **Rénovation du Quai de la Marne** : des études sont – enfin ! – en cours et l'ASEP sera consultée sur le projet. La réalisation ne devrait pas intervenir avant 2014, quand le chantier ORPEA sera terminé. Les grandes orientations ont été dévoilées lors de la réunion de quartier Marne.

3) **Autoroute A4-A86** : les vitrages disparus seront remplacés courant 2013. Mais Joinville n'a pas été retenue comme « point noir » pour le bruit et les espoirs de mise en place d'écrans anti-bruit efficaces, par des moyens politiques légaux, ont fondu comme neige au soleil. Il va falloir revenir aux méthodes utilisées naguère, « plus musclées » pour se faire entendre enfin ...



UNISSEZ-VOUS EN ADHERANT A L'A.S.E.P. ET
FAITES CONNAITRE NOTRE ACTION QUI EST VOTRE

Mme, Mlle, Mr
Prénom
Profession (facultatif)
Adresse
Courriel

Désire adhérer, ré-adhérer à l'ASEP. Ci-joint, en règlement de ma cotisation un chèque bancaire ou CCP au nom de l'ASEP. **La cotisation pour l'année 2013** est fixée à 10 € pour une personne seule, et à 20 € pour un couple et plus pour les bienfaiteurs. Elle doit être adressée au siège de l'association (11 avenue de Diane) à l'attention de Madame la Trésorière de l'A.S.E.P.